

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 692 Subvention à l'association STAR, Science Technologie Art Recherche (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association STAR ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association STAR, Science Technologie Art Recherche, 44 rue de l'Echiquier, 75010 Paris, au titre de ses activités en 2011. D01491, 2011_02315, 12185.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.